

Démarche	: Déclaration d'une activité ponctuelle de tatouage, perçage et maquillage permanent
Organisme	: Délégation territoriale de Vendée

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Formulaire de déclaration d'une activité ponctuelle (lors de manifestation, convention, salon, foire) de tatouage par effraction cutanée, de perçage corporel, de maquillage permanent, auprès de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire.

Textes de référence :

Article R.1311-2 du code la santé publique ;

Arrêté du 23 décembre 2008 fixant les modalités de déclaration des activités de tatouage par effraction cutanée, y compris de maquillage permanent, et de perçage corporel

### Identité et coordonnées du déclarant

Civilité

Mme

M.

Nom d'usage

Nom de naissance

Si différent du nom d'usage

Prénom

Courriel de contact

# Déclaration d'une activité ponctuelle de tatouage, perçage et maquillage permanent

## Numéro de téléphone de contact

## Qualité du déclarant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Organisateur de la manifestation
- Exploitant ou propriétaire du lieu
- Personne physique mettant en oeuvre les techniques

## Lieu de la manifestation

### Départements de la région Pays de la Loire

Veuillez choisir votre département d'activité dans la liste déroulante

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 44
- 49
- 53
- 72
- 85

## Nom de la manifestation

(convention, salon, foire)

## Adresse du lieu

## Techniques mises en oeuvre

### Nature de l'activité

Plusieurs choix possibles

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Tatouage par effraction cutanée
- Perçage corporel
- Maquillage permanent

## Date(s) d'activité prévue(s) du

au

L'exercice ponctuel s'entend d'une durée n'excédant pas cinq jours ouvrés par an sur un lieu.

# Déclaration d'une activité ponctuelle de tatouage, perçage et maquillage permanent

## Liste des personnes mettant en oeuvre les techniques

### Nom, prénom des personnes

>

Indiquer nom - prénom

Ajouter autant d'élément que de personne prévue.

>

Indiquer nom - prénom

Ajouter autant d'élément que de personne prévue.

>

Indiquer nom - prénom

Ajouter autant d'élément que de personne prévue.

**J'atteste sur l'honneur que les personnes mentionnées ci-dessus disposent d'une expérience professionnelle et satisfont à l'obligation de formation de l'article R. 1311-3 du code de la santé. publique.**

– soit en disposant de la certification de formation ou de l'attestation de formation

– soit en participant à une formation spécifique préalable à la manifestation et conduite sous la responsabilité de l'organisateur de l'événement (art. 9 de l'arrêté du 5 mars 2024)

Cochez la mention applicable

Oui

Non